

Oxford
Bodleian Library

Paris
Institut de Recherche et d'Histoire
des Textes (CNRS)

Edinburgh
National Library of Scotland

30 juin 1980

GUIDE DU RELEVEUR D'EMPREINTES

PLAN

I. DEFINITION DE L'EMPREINTE	p. 14
II. RÈGLES GÉNÉRALES	
II. 1. Choix des caractères	p. 14
II. 2. Choix des lignes	p. 14
II. 3. Choix des pages	p. 14
II. 4. Compléments à l'empreinte	p. 14
III. GUIDE PRATIQUE ET CAS PARTICULIERS	
III. 1. Choix des caractères	p. 15
III. 2. Choix des lignes	p. 15
III. 3. Choix des pages	p. 16
III. 4. Compléments à l'empreinte	p. 17
IV. ANNEXE.	p. 18

Remarque : pour appliquer les règles générales, il convient de se reporter au guide pratique et à l'annexe.

I. DÉFINITION DE L'EMPREINTE

Relevée sur chaque unité bibliographique, l'empreinte consiste en 4 groupes de deux paires de caractères figurant à la dernière et à l'avant-dernière ligne de 4 pages déterminées, à raison d'une paire de caractères par ligne.

Remarques :

I.1.

On prendra garde qu'un volume est parfois constitué de plusieurs unités bibliographiques. Pour n'omettre aucune empreinte et pour éviter un piège bien connu des catalogueurs, il convient donc d'examiner d'abord l'ensemble du volume. On éliminera ainsi le risque de constituer des monstres hybrides en attribuant par exemple sans discrimination à l'ensemble la date du premier élément.

I.1.a S'il s'agit d'un recueil factice constitué d'éléments disparates réunis sous une même reliure, on relève l'empreinte de chacun d'eux.

I.1.b S'il s'agit d'un ouvrage composé de parties, on ne relève l'empreinte de chaque partie que s'il semble probable qu'elle ait fait l'objet d'une publication séparée, même si l'ensemble porte une page de titre commune. Pour en décider, on observera si la page de titre commence un cahier avec une numérotation discontinuée des pages ou, à plus forte raison, avec une nouvelle série alphabétique de signatures.

I.2.

Dans le cas des œuvres en plusieurs volumes, on relèvera l'empreinte de chaque volume (cf. II.4.c).

I.3.

Le système des empreintes s'applique aussi aux placards et aux feuilles volantes (cf. III.3.a.3).

II. RÈGLES GÉNÉRALES

II.1. Choix des caractères

On les relève de gauche à droite : à la fin des lignes pour les rectos, au début des lignes pour les versos.

II.2. Choix des lignes

On procède en remontant de la dernière ligne à l'avant-dernière.

II.3. Choix des pages¹

Les pages à utiliser sont les suivantes :

1. Quand un ouvrage est incorrectement relié, on essaie de reconstituer l'ordre correct, soit en se reportant à un exemplaire « parfait », si l'on en dispose, soit par la collation des signatures. On indiquera en note complémentaire à l'empreinte les anomalies de tout exemplaire incorrect ou incomplet (cf. II.4.e).

II.3.a Pour le 1^{er} groupe : le 1^{er} recto imprimé qui suit la page de titre et qui n'est pas lui-même une page de titre.

II.3.b Pour le 2^e groupe : le 4^e recto après le précédent.

II.3.c Pour le 3^e groupe : deux cas peuvent se présenter :

II.3.c.1, si le livre est chiffré, prendre (à la suite de celui qui a été utilisé pour le 2^e groupe) le recto du feuillet, page ou colonne correctement chiffré 13 en chiffres arabes ou, à défaut, le recto correctement chiffré 17 en chiffres arabes. S'il n'y a pas dans le livre de numérotation en chiffres arabes, prendre celle en chiffres romains.

Remarques :

II.3.c.1.a, si le livre est numéroté jusqu'à la page XIII, XIV, XV ou XVI en chiffres romains et ensuite en chiffres arabes, prendre le 3^e groupe sur la page 17.

II.3.c.1.b, si la numérotation en chiffres romains va jusqu'à XVII, ou au-delà, et qu'il n'y ait pas de page chiffrée 13 ou 17 en chiffres arabes, prendre l'empreinte sur la page XIII ou, à défaut, XVII.

II.3.c.2, si le livre n'est pas chiffré, ou qu'il n'y ait pas de recto 13 ou 17 en chiffres arabes ou romains, ou que ces rectos aient déjà été utilisés, prendre le 4^e recto qui suit celui qui a été utilisé pour le 2^e groupe.

II.3.d Pour le 4^e groupe : le verso du recto utilisé pour le 3^e groupe, excepté pour les cas où le livre ne contient pas un nombre suffisant de feuillets (cf. III.3.a.3).

II.4. Compléments à l'empreinte

II.4.a A la suite du 4^e groupe et pour indiquer où le 3^e groupe a été relevé, ajouter la mention appropriée, 3, 7 ou C :

II.4.a.1, 3 si le 3^e groupe a été relevé à la page 13 ou XIII,

II.4.a.2, 7 s'il a été relevé à la page 17 ou XVII,

II.4.a.3, C quand les feuillets ont été comptés, faute de numérotation ou parce qu'il n'y a pas un nombre suffisant de feuillets, pages ou colonnes chiffrés pour le relevé normal du 3^e groupe (cf. III.3.a.3).

II.4.b Relever la date (cf. III.4.b).

II.4.c Dans le cas d'une œuvre en plusieurs parties publiées séparément ou en plusieurs volumes (cf. I.1.b et I.2), indiquer le numéro de la partie ou du volume.

II.4.d Si l'empreinte ne fait pas partie d'une notice de catalogue comportant la cote de l'exemplaire, relever cette cote.

II.4.e Dans tous les cas où une note est nécessaire (cf. II.3 et III.4.b.3), on ne l'ajoutera à la fin de l'empreinte que si celle-ci ne fait pas partie d'une notice de catalogue comportant déjà cette note. Au cas où l'empreinte est relevée indépendamment du catalogage ou qu'elle soit ultérieurement détachée de la notice dont elle fait partie, les notes doivent alors compléter l'empreinte pour en faciliter la compréhension. Elles ne sont pas destinées à être mises en mémoire.

III. GUIDE PRATIQUE ET CAS PARTICULIERS

III.1. Choix des caractères

III.1.a On ne tient pas compte :

III.1.a.1 des espaces entre les mots, voire entre les lettres ;

III.1.a.2 des lettres ornées qui figurent en regard de plusieurs lignes ;

III.1.a.3 des lettres d'attente.

III.1.b Les caractères à utiliser pour le relevé des empreintes doivent faire partie d'un ensemble typographique bien défini. Pour l'Europe occidentale, cet ensemble se compose de :

III.1.b.1, chiffres : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 (qui doit être transcrit 0 pour être distingué de la lettre capitale O),

III.1.b.2, signes de ponctuation : . , : ; ' 0 [] « » ! ?

III.1.b.3, l'esperluète : &

III.1.b.4, lettres majuscules et minuscules des alphabets latin et grec¹. Le relevé des accents et autres signes suscrits ou souscrits est facultatif, mais vivement conseillé.

III.1.c Lorsqu'on rencontre d'autres caractères, il faut les remplacer par un astérisque.

III.1.d Cependant :

III.1.d.1, les formes anciennes de ponctuation pour la virgule et pour le trait d'union seront transcrites par une virgule et un trait d'union modernes. De même, le tiret long sera transcrit par un trait d'union (cf. Annexe).

III.1.d.2, toutes les formes d'esperluètes seront notées & (cf. Annexe).

III.1.d.3, les caractères à ligature d'imprimerie de l'alphabet latin doivent être traités comme s'ils étaient constitués de lettres séparées. Pourtant Æ, æ, Œ, œ doivent être notés comme un caractère unique¹.

1. Si ces derniers ne font pas encore l'objet d'un traitement automatisé, ils seront provisoirement remplacés lors de la mise en mémoire d'ordinateur par des astérisques. Il convient cependant de les relever par provision et d'indiquer en note de quel alphabet il s'agit.

III.1.d.4, les abréviations seront traitées de deux manières différentes :

III.1.d.4.a, celles qui se présentent à l'œil comme une lettre modifiée par un accent ou par une autre lettre ou signe diacritique, mais reconnaissable, seront relevées sous la forme de la lettre simple : q̄ sera noté q par exemple (cf. Annexe) ;

III.1.d.4.b, toutes les autres seront représentées par un astérisque.

III.1.d.5, l'astérisque représentera aussi toutes les formes du pied de mouche et de la main ; il conviendra également de l'utiliser pour représenter tout caractère présent mais non lisible.

III.1.d.6, le signe + sera utilisé pour représenter tout caractère absent, soit que la ligne ne comporte qu'un caractère (on complètera par un +), soit que la fin de la ligne comporte une lacune due par exemple à une déchirure du papier ou à une morsure de la frisquette : dans ce cas, on n'essaiera pas de deviner les caractères qui font défaut et l'on remplacera l'ensemble de la paire altérée par ++. Par exemple, des lignes qui se terminent par « sib » et « viatoren », au lieu de « sibi » et « viatorum » donneront l'empreinte : ++ ++.

III.2. Choix des lignes

III.2.a On ne tient pas compte :

III.2.a.1, des lignes consistant en filets ou en ornements typographiques ;

III.2.a.2, des lignes contenant seulement des éléments tels que titres courants, signatures, réclames, numéros de presse ou pagination ;

Remarque :

III.2.a.2.a Si des lignes contiennent à la fois texte et signatures, etc., seul le texte doit être pris en considération.

III.2.a.3, des légendes gravées accompagnant une illustration. Seule une légende imprimée est prise en considération. Il en va de même dans les éditions musicales ;

III.2.a.4, de toutes les annotations marginales : indications des noms de personnages dans une pièce de théâtre ou un dialogue, manchettes, mains, notes marginales, même si elles s'étendent au-dessous du texte sur toute la ligne en bas de page ;

Remarque :

III.2.a.4.a Cependant, les notes en bas de page et les notes interlinéaires doivent être considérées comme du texte. De la même manière, si la page consiste en une glose entourant le texte commenté sur trois côtés au moins, c'est sur cette glose que l'empreinte doit être relevée. Si la glose sur un ou deux côtés est située à l'intérieur de la justification, on appliquera la règle des colonnes.

III.2.a.5, de toutes les numérotations de lignes, qu'il s'agisse de vers, de versets bibliques ou de prose.

III.2.b On tient compte :

III.2.b.1, des lignes de texte qui ne remplissent pas toute la largeur de la page ;

III.2.b.2, de la portion de ligne enjambée dans un poème ou une pièce de théâtre : on relève pour l'empreinte les deux derniers caractères qui apparaissent aux lignes où on relève l'empreinte (en général les deux dernières, mais cf. aussi III.3.a.3) ;

III.2.b.3, des guillemets et des autres signes de ponctuation qui font partie du texte, même s'ils débordent dans la marge.

III.2.c Cas particuliers :

III.2.c.1 Colonnes : lorsque le texte est disposé en colonnes, c'est dans la première colonne de la page, celle de gauche, que l'on relèvera l'empreinte, qu'il s'agisse d'un recto ou d'un verso. Nous entendons ici par colonnes, tout ce qui est imprimé en forme de colonnes, qu'il s'agisse de texte ou de glose, même si les colonnes sur une même page ne sont pas toutes identiques en fait de largeur ou de longueur ou que l'une débordent sur toute la largeur.

III.2.c.2 Tables : si une table doit se lire en colonnes, on relève l'empreinte dans la colonne de gauche (cf. § précédent). Si une table ou un tableau est disposé en colonnes mais doit se lire sur toute la longueur de la ligne, on relève l'empreinte comme sur une ligne de texte ordinaire.

III.2.c.3 Si le texte est imprimé latéralement, l'empreinte est relevée aux dernières lignes du texte, le livre étant tourné dans le sens permettant la lecture.

III.3. Choix des pages

III.3.a Généralités.

III.3.a.1 Lorsque l'on compte les feuillets (pour les 1^{er}, 2^e et éventuellement 3^e groupes), on ne tient compte que de ceux qui portent, sur le recto ou sur le verso, du texte imprimé.

III.3.a.2 Lorsqu'on relève l'empreinte, les pages blanches ou ne contenant pas de texte imprimé doivent être ignorées ; dans ce cas, on se reportera aux instructions particulières à chaque groupe.

Remarque :

III.3.a.2.a Lorsqu'il y a une illustration à pleine page avec une légende gravée, la page doit être considérée comme blanche. Il en va de même pour les éditions musicales.

III.3.a.3 Si le livre ne contient pas un nombre suffisant de feuillets, pages, colonnes pour permettre de relever tous les groupes, on com-

plètera l'empreinte en se reportant à la page ou colonne où l'on a fait le dernier relevé. L'opération s'effectuera en remontant aux lignes immédiatement situées au-dessus de celles qu'on vient d'utiliser jusqu'à ce que les 16 caractères aient été transcrits.

III.3.b Cas particuliers :

III.3.b.1 Pour les 1^{er} et 2^e groupes : quand on ne tient pas compte de la page qui aurait dû être utilisée (cf. III.3.a.2), on doit relever l'empreinte sur le recto suivant qui contient du texte imprimé.

III.3.b.2 Pour le 1^{er} groupe :

III.3.b.2.a Si le premier recto qui suit la page de titre est lui-même une autre page de titre, prendre l'empreinte au recto suivant. S'il n'y a pas de page de titre (et qu'il n'y en ait jamais eu), prendre l'empreinte sur le premier recto, même s'il comporte un titre de départ.

Cependant, s'il n'y a pas de page de titre normale et qu'il y ait un faux-titre, on considère cette page de faux-titre comme une page de titre et on prend l'empreinte au recto suivant.

III.3.b.2.b Si la page de titre manque (exemplaire incomplet) et que l'on puisse estimer que seule manque cette page de titre, on relève l'empreinte normalement au premier recto.

Cependant, s'il manque plusieurs feuillets, on remplacera l'empreinte des premier et deuxième groupes par + + + + + + + + + +.

III.3.b.3 Pour le 3^e groupe : le recto utilisé pour le 3^e groupe doit lui aussi contenir du texte imprimé et, de plus, suivre celui utilisé pour le second groupe.

III.3.b.3.a Si le livre est chiffré, prendre le feuillet page ou colonne *correctement* chiffré 13 ou 17 en chiffres arabes ou romains (cf. II.3.c.1).

Exemple 1. Si la numérotation est 10, 11, 13, 13, le 10 et le 11 étant corrects, on doit retenir le second 13, seul correct.

Exemple 2. Si le feuillet, page ou colonne 13 est par erreur chiffré 31 (ou 14, ou toute autre erreur), on relèvera l'empreinte sur le 17. Inversement, on ne prendra pas un feuillet, page ou colonne 31 chiffré par erreur 13.

III.3.b.3.b Si le recto chiffré 13 en chiffres arabes ou romains est blanc, on va au 17 ; si le recto 17 est blanc, on relève l'empreinte au recto du 4^e feuillet compté après celui qui a servi au relevé du 2^e groupe.

III.3.b.3.c Si le feuillet, page ou colonne *correctement* chiffré 13 se trouve être celui sur lequel on vient de relever l'empreinte du 2^e groupe, on relèvera l'empreinte du

3^e groupe sur le feuillet, page ou colonne 17. Si l'empreinte du 2^e groupe a été relevée sur un feuillet, page ou colonne 17, on prendra celle du 3^e groupe sur le 4^e recto suivant.

III.3.b.3.d Dans le cas d'un texte disposé en colonnes, l'empreinte est toujours relevée dans la colonne de gauche, même si ce n'est pas elle qui porte la numérotation 13 ou 17.

III.3.b.4 *Pour le 4^e groupe* : si le verso de la page où l'on a relevé le 3^e groupe est blanc, on se reportera aux lignes du recto qui figurent au-dessus de celles qui ont été utilisées pour le 3^e groupe (cf. III.3.a.3).

III.4. Compléments à l'empreinte

III.4.a Relevé de la mention appropriée (cf. II.4.a).

III.4.b Relevé de la date. Deux systèmes sont admis au choix :

III.4.b.1 *Le plus précis* consiste à transcrire comme elle se présente, y compris le mois et le jour, la date imprimée à la page de titre ou, à défaut, au colophon. La transcription respectera la ponctuation quelle qu'elle soit, mais non les espaces. Pour les dates en chiffres romains, l'on respectera la distinction entre capitales et minuscules.

III.4.b.1.a Cependant, si une date est imprimée à la fois en grandes et en petites capitales, on transcrira ces dernières par des minuscules.

III.4.b.1.b Le C renversé utilisé avec un I (ID) ou avec un C et un I (CID) pour représenter 500 ou 1000 sera transcrit par un S.

Exemple : .CID ID.XII. sera transcrit :
.CIS.IS.XII.

III.4.b.2 *Le plus rapide*, mais non le plus discriminant, consiste à noter la date en chiffres arabes suivie d'un suffixe indiquant sa forme dans le livre :

- A : chiffres arabes
- C : chronogramme
- E : première date figurant dans un almanach donnant la date de Pâques
- F : calendrier révolutionnaire français
- G : alphabet grec
- H : alphabet hébreu
- M : alphabet arabe
- R : chiffres romains
- T : date en toutes lettres, i.e. :
Lan mil cinq cens
- X : calendrier arabe
- Y : année de règne d'un souverain
- Z : calendrier hébraïque

III.4.b.3 Quel que soit le système adopté pour relever la date si celle-ci ne figure pas à la page de titre ou au colophon, elle peut être trouvée ailleurs dans le livre ou restituée par d'autres moyens ; on l'indiquera alors en chiffres arabes suivis de la lettre Q, assortie le cas échéant d'une note (cf. II.4.e).

III.4.c Dans le cas d'une œuvre en plusieurs volumes ou parties ayant pu être publiées séparément, relever le numéro du volume ou de la partie.

III.4.d Relever la cote s'il y a lieu (cf. II.4.d).